Liste des délibérations examinées Conseil Communautaire du 26 septembre 2023

Affiché le 3 octobre 2023

- 1. Approbation du conseil du 28.06.2023 APPROUVEE
- 2. Adhésion à Moselle Agence Technique (MATEC) APPROUVEE
- 3. Décision modificative n°1 budget principal de la CCPHVA APPROUVEE
- 4. Institution de la taxe annuelle sur les friches commerciales APPROUVEE
- 5. Taxe foncière sur les propriétés bâties suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation APPROUVEE
- 6. Communication du rapport d'activité du syndicat mixte en charge du SCOTAT APPROUVEE
- 7. Motion sur les mobilités : réhabilitation de la ligne Fontoy Audun-le-Tiche Esch-sur-Alzette APPROUVEE
- 8. Attribution de gratifications aux participants du challenge européen « ville en selle » 2023 APPROUVEE
- 9. Créations et suppression de poste d'auxiliaire de puériculture APPROUVEE
- 10. Renouvellement de l'adhesion aux offices de tourisme pays thionvillois et pays de Longwy APPROUVEE
- 11. Modification convention de contraintes de service public avec la régie personnalisée de l'Arche année 2023 APPROUVEE
- 12. Subvention exposition « géologie de notre territoire et du monde » APPROUVEE
- 13. Aide pour la réalisation du film « Studio 16 » APPROUVEE
- 14. Rapport d'activité CCPHVA 2022 PREND ACTE
- 15. Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du conseil communautaire PREND ACTE
- 16. Cession de véhicule budget ordures ménagères APPROUVEE

Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés:

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



001. APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2023

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil communautaire, le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- <u>APPROUVE</u> le compte-rendu du conseil communautaire du 28 juin 2023.

Pour extrait conforme,



Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-0000001229-DE Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



002. ADHESION A MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC)

VU le code du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les statuts de Moselle Agence Technique ;

CONSIDERANT l'intérêt que présente une adhésion de la CCPHVA à la MATEC au regard des missions proposées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- ADOPTE les statuts de Moselle Agence Technique ;
- <u>ACTE</u> l'intervention de la MATEC sur le territoire de la CCPHVA y compris pour les communes de Villerupt et Thil dans le cadre des compétences de l'intercommunalité ;
- INSCRIT les crédits relatifs à l'adhésion au budget 2024 et suivants ;
- <u>AUTORISE</u> le Président de la communauté de communes à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-0000001230-DE Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



003. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPHVA

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L2343-2 relatif à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU la délibération n°2 en date du 13 décembre 2022 adoptant le budget primitif du budget principal de la CCPHVA;

VU la délibération n°2 en date du 28 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire du budget principal de la CCPHVA;

VU l'avis de la commission des finances en date du 5 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que la nécessité de repasser des écritures réelles en dépenses en vue d'améliorer la récupération de TVA sur la construction de l'Arche ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (Abstentions : 2 - GUILLOTIN Bruno (2))

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget principal comme suit :

Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé Dépenses		Recettes
20	2031	Frais d'études, recherche	4 250	
20	2051	Concessions et droits simila	1 763	
21	2138	Autres constructions	60 543	
21	2158	Autres installations	564 140	
20	2031	Frais d'études, recherche		5 100
20	2051	Concessions et droits simila		2 115
21	2138	Autres constructions		85 086
21	2158	Autres installations		676 967
16	1641	Emprunt et dettes		-138 572
Total section d'investissement			630 696 €	630 696 €

Pour extrait conforme,

Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-000001231-DE Acte Certifié exécutoire



communauté de communes pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

21 = Nombre de conseillers présents

10 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



004. INSTITUTION DE LA TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

VU le Code général des impôts et notamment son article 1530 ;

CONSIDERANT l'opportunité de mettre en œuvre la taxe annuelle sur les friches commerciales afin de lutter contre la vacance des locaux commerciaux sur le territoire et de favoriser le retour de l'activité économique ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales à compter du 1^{er} janvier 2024;
- <u>DECIDE</u> de majorer les taux réglementaires ;
- FIXE les taux majorés à :
 - o 10% la 1^{ère} année d'imposition
 - o 25% la 2^{ème} année d'imposition
 - o 40% la 3^{ème} année d'imposition
- <u>ETABLIT ET COMMUNIQUE</u> la liste des biens susceptibles d'être soumis à la taxe (en annexe).

Pour extrait conforme,

Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-0000001232-DE Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



005. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment ses articles 1383 et 1639 A bis ;

VU l'avis de la commission des finances en date du septembre 2023 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS

(Pour: 14 - RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, CENDECKI Christian, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2))

(Contre: 11 - MATTUCCI Gérald, REHIBI Sébastien, PETITCLAIR Guillaume (2), SPIZAK Pierrick (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), GUILLOTIN Bruno (2))

(Abstentions : 6 - POKRANDT Frédéric, GUSTIN-MAYERUS Valérie, LO PRESTI Carmelo, BRUSCO Stéphan (2), MENICHETTI Fabienne)

- <u>DECIDE</u> de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement en ce qui concerne tous les immeubles d'habitation.

Pour extrait conforme,

The state of the s

Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-0000001233-DE Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



006. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE EN CHARGE DU SCOTAT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport d'activité 2022 du syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAT ;

CONSIDERANT que les articles L 5211-39 et L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'envoi par le Président du syndicat, chaque année avant le 30 septembre, à chacun de ses membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant ;

CONSIDERANT que la CCPHVA est membre du syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAT ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

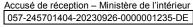
- <u>PREND ACTE</u> du rapport retraçant l'activité du syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAT, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Pour extrait conforme,

Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-0000001234-DE Acte Certifié exécutoire



Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FAI CHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



007. MOTION SUR LES MOBILITES : REHABILITATION LIGNE FONTOY – AUDUN-LE-TICHE – ESCH-SUR-ALZETTE

CONSIDERANT la saturation du réseau routier du territoire ;

CONSIDERANT le programme « Nouvelle donne ferroviaire » ;

CONSIDERANT la nécessité de réhabiliter la ligne ferroviaire Fontoy – Audun-le-Tiche pour proposer une alternative à l'automobile ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire d'atténuer le bilan carbone lié à un flux automobile qui ne lui est qu'en minime partie imputable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (Abstentions : 2 - GUILLOTIN Bruno (2))

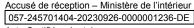
- <u>DEMANDE</u> aux pouvoirs publics en charge de cette question (Etat-Région) d'entamer rapidement les études nécessaires ;
- <u>DEMANDE</u> à ce que cette problématique soit évoquée dans le cadre des discussions intergouvernementales entre France et Luxembourg ;
- <u>DEMANDE</u> à ce que le prochain Contrat de Plan Etat-Région propose les premières mesures concrètes allant dans ce sens.

Pour extrait conforme,

Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-0000001235-DE Acte Certifié exécutoire



Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



008. ATTRIBUTION DE GRATIFICATIONS AUX PARTICIPANTS DU CHALLENGE EUROPEEN "VILLE EN SELLE" 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- <u>VALIDE</u> l'octroi de cinquante (50) places de cinéma d'une valeur de 5 € ;
- <u>AUTORISE</u> le Président à engager les fonds nécessaires à cette opération.

Pour extrait conforme,



Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-0000001236-DE Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



009. CREATIONS ET SUPPRESSION DE POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Sur proposition de Monsieur le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité;

CONSIDERANT la nécessité pour la CCPHVA de créer deux emplois d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet afin de maintenir la continuité du service petite enfance et d'assurer le fonctionnement de la micro crèche d'Audun-Le-Tiche suite à démission et d'un renfort des effectifs dans l'une des structures petite enfance du territoire ;

CONSIDERANT la nécessité pour la CCPHVA de supprimer un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale, occupé par un agent contractuel démissionnaire ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- <u>DECIDE</u> d'adopter la proposition relative à la création de deux emplois d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet, pour effectuer les fonctions d'auxiliaire de puériculture, au sein de la micro crèche d'Audun-Le-Tiche et de l'une des structures petite enfance du territoire;
- <u>PRECISE</u> que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière médico-sociale, au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure ;
- Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier éventuellement d'une première expérience dans le domaine. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'auxiliaire de puériculture. Cet agent pourra prétendre au régime indemnitaire en vigueur pour ce grade ;
- <u>DECIDE</u> d'adopter la proposition du Président en supprimant un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet ;
- MODIFIE le tableau des effectifs de la CCPHVA comme suit :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
057-245701404-20230926-0000001237-DE
Acte Certifié exécutoire

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE (CCPHVA)

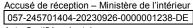
MAJ 01/09/23

EMPLOIS					
Grades	Ancien tableau	Nouveau tableau mis à jour	Nombre de postes vacants		
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	2	4	+2		
Auxiliaire de puériculture de classe normale	7 + 1 à 24h	6 + 1 à 24h	-1		
TOTAL	10	11	+1		

- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2023 et suivants ;
- <u>DONNE</u> tout pouvoir au le Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le président : M. Patrick RISSER



Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



010. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX OFFICES DE TOURISME PAYS THIONVILLOIS ET PAYS DE LONGWY

VU les articles L.5216-5 et art. L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2015-991 du 7 Août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »);

CONSIDERANT l'impossibilité technique et financière pour la CCPHVA de promouvoir le tourisme par la création d'un office de tourisme ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- <u>DECIDE</u> de renouveler l'adhésion aux Offices de Tourisme Pays Thionvillois et Pays de Longwy pour une durée de 3 ans ;
- <u>APPROUVE</u> le versement de la cotisation annuelle de 1 500 € aux offices de tourisme précités ;
- <u>AUTORISE</u> le Président à signer les conventions de partenariat ;
- <u>DONNE</u> tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-0000001238-DE Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



011. MODIFICATION DE LA CONVENTION DE CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC AVEC LA REGIE PERSONNALISEE DE L'ARCHE - ANNEE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-2;

VU la délibération n°8 en date du 11 avril 2023 relative à la convention de contraintes de service public entre la CCPHVA et la régie personnalisée de « l'Arche » au titre de l'année 2023 ;

CONSIDERANT le besoin de trésorerie de la structure de « l'Arche » ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS

(Pour : 26 - RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2))

(Contre: 1 - MATTUCCI Gérald)

(Abstentions: 4 - MENICHETTI Fabienne, FRIIO Marie-Rose, GUILLOTIN Bruno (2))

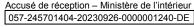
- <u>MODIFIE</u> l'article 4.2 de la convention de contraintes de service public en autorisant le versement du solde de la subvention en octobre 2023 pour un montant de 113 330 € ;
- <u>AUTORISE</u> le Président à signer la convention modifiée.

Pour extrait conforme,

Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-000001239-DE Acte Certifié exécutoire



Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 28 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



012. SUBVENTION EXPOSITION GEOLOGIE DE NOTRE TERRITOIRE ET DU MONDE

Le Président ne prend pas part au vote et Monsieur BOURSON au titre de la procuration.

VU le projet culturel du territoire et le soutien aux initiatives créatrices et associatives ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (Ne prend pas part au vote : 3 – Patrick RISSER (2), Jean-Jacques BOURSON (1))

- <u>APPROUVE</u> cette demande de subvention de 300 €.
- INSCRIT les crédits aux budgets.

Pour extrait conforme,



Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-0000001240-DE Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



013. AIDE POUR LA REALISATION DU FILM "STUDIO 16"

VU le projet culturel du territoire et le soutien aux initiatives créatrices et associatives ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission culturelle ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- <u>APPROUVE</u> cette demande de subvention de 500 €;
- INSCRIT les crédits aux budgets.

Pour extrait conforme,

Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-0000001241-DE Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



014. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCPHVA 2022

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-39;

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'en application des dispositions précitées, le rapport d'activité 2022 a été communiqué en version numérique à l'ensemble des élus du territoire.

Ce rapport retrace l'essentiel de l'activité de la CCPHVA pour l'année 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- PREND acte.

Pour extrait conforme,

Le président : M. Patrick RISSER

Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



015. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la délibération n° 006 du 12 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, par lequel le Président rend compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions dans le cadre de sa délégation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe qu'il a pris les décisions suivantes :

Date de la décision	Numéro de la décision	Compétence	Objet
13/07/2023	13/2023	HABITAT	Subvention habitat OPAH
20/07/2023	14/2023	FINANCES	Subvention climaxion étude structure
20/07/2023	15/2023	FINANCES	Subvention climaxion étude faisabilité autoconsommation collective

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND acte.

Pour extrait conforme,

Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-0000001243-DE Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/10/2023 Retour Préfecture : 03/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice 21 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 31 = Total des votes Convocation du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (2)

Etaient représentés :

DESTREMONT Gilles par RISSER Patrick, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par BOURSON Jean-Jacques, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :



016. CESSION DE VEHICULE - BUDGET ORDURES MENAGERES (DELIBERATION PRESENTEE SUR TABLE)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la reprise d'un camion du service des ordures ménagères lors de l'acquisition d'un camion doubles essieux ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- <u>DECIDE</u> de céder à la société BOM Service SARL, Avenue de la Liberté – ZI Transmarck – 62 730 MARCK, le camion benne ordure ménagère faisant l'objet des n° inventaires suivants :

<u>N°inventaire</u>	<u>Libellé</u>	Valeur nette comptable	Prix de cession
ENV2022VEH001	Chassis Renault D12	68 237.06 €	99 600 €
VEH2023VEH001	Benne Renault D12	74 809.15 €	0€

Pour extrait conforme,

Le président : M. Patrick RISSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire - 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20230926-0000001244-DE Acte Certifié exécutoire